

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE

SEANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération, dûment convoqué par le Président Jean-Pierre BECHTER, en date du 21 avril 2011, s'est réuni au Centre Culturel Eugène Massillon, Centre Commercial les Terrasses, avenue Charles de Gaulle, 91830 Le Coudray-Montceaux.

Elus présents : Jean-Pierre BECHTER

CORBEIL-ESSONNES : Volkan AYKUT ; Jean-François BAYLE ; Jean-Christophe DALIS ; Sylvain DANTU ; Jean-Michel FRITZ

ETIOLLES : Philippe BRUN ; Piero DELA MARIA BASSANI ; Daniel FONTAINE ; Alyat FRANTZ ; Alain GOUDET ; Annie GRAND ; Thierry MAINE ; Isabelle NOACHOVITCH-FLOQUET ; Isabelle TROUSSELLE ;

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Jacques BEAUDET ; Michel BERNARD ; Elisabeth GIRARDIN ; Colette MARTIN ;

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Michelle FOUCHER ; Jean-Pierre MARCELIN ;

SOISY-SUR-SEINE : Paul CHAMBREUIL ; Bernard MEDER ; Elisabeth PETITDIDIER ; Jean-Baptiste ROUSSEAU ; François SCHORTER

Pouvoirs : Stéphane DERLET donne pouvoir à Elisabeth PETITDIDIER

Jean-Marc DEVOGE donne pouvoir à Bernard MEDER

Frédérique GARCIA donne pouvoir à Jean-François BAYLE

François GROS donne pouvoir à Michel BERNARD

Michelle JEHANNO donne pouvoir à Michelle FOUCHER

Michel PILOT donne pouvoir à Thierry MAINE

Christine PINAUD-GROS donne pouvoir à Colette MARTIN

Céline REMILIEU donne pouvoir à Jean-Pierre MARCELIN

Arlette TRAMBLAY donne pouvoir à Jacques BEAUDET

Absents : Mourad BOUDJEMAA ; Stéphanie COUTARD ; Claude DECHAMP ; Cristela DE OLIVEIRA ; Samira KETFI ; Christine LANTZ-SEGARD ; Anne-Marie LANZA ; Pierre LORIN ; Emmanuel MERMINOD ; Damanguere Redanga N'GAIBONA ; Françoise NOUAILHAC ; Stéphane PIHAN ; Bastien SADOUL

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre BECHTER déclare la séance ouverte à 18h25.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER indique également que les registres des décisions prises par le Président et le Bureau en vertu de la délégation donnée par le Conseil de la Communauté d'Agglomération sont à la disposition des élus sur la table au fond de la salle du Conseil.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Jean-Christophe DALIS, désigné, accepte de remplir cette fonction.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU souligne que sur le compte rendu du Procès-verbal, au niveau du point n° 26 concernant le projet d'interconnexion sud LGV en Ile-de-France, il n'était pas mentionné qu'il donnait son accord avec la mention « sous réserve ».

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 8 avril 2011.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER passe à l'examen de l'ordre du jour.

1 Autorisation d'exploitation du cinéma ARCEL à Corbeil-Essonnes par la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne à compter du 4 avril 2011

Monsieur Daniel FONTAINE précise que le cinéma ARCEL à Corbeil-Essonnes sera géré par la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne à compter du 4 mai 2011.

Madame Elisabeth PETITDIDIER soulève la problématique que le cinéma ARCEL soit géré par la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et propose que soit fixée une durée pour trouver un repreneur.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER propose de ne pas indiquer de durée et d'évoquer ce point ultérieurement.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU souligne qu'il est nécessaire d'expliquer la démarche adoptée pour ce cinéma.

Monsieur BECHTER précise que Corbeil-Essonnes défend ce cinéma auquel tout le monde est attaché, et qu'il est important de reprendre la vraie culture et de relever le défi de retrouver un repreneur.

Après examen et délibéré, à la majorité, 1 vote contre de Stéphane DERLET :

Délibère,

Article 1^{er} : L'exploitation du cinéma ARCEL à Corbeil-Essonnes par la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne à compter du 4 mai 2011, est autorisée.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du département de l'Essonne.

2 Décision budgétaire modificative n°1 du budget 2011 – Transfert d'une dépense d'investissement dans la section fonctionnement

Monsieur Philippe BRUN souligne que dans le budget sont basculés 100 000 € prévus en investissement vers le fonctionnement.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU précise que les recettes atténueront les dépenses et que le prix de location des films se fera en fonction de la fréquentation, ce qui représente un pourcentage des recettes de 3 %.

Après examen et délibéré, à l'unanimité :

Délibère,

Article 1 : La décision budgétaire modificative numéro 1 du budget 2011 selon le tableau ci-après est approuvée :

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Service	CHAPITRE - ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	
	6135	Locations mobilières	40 000,00	
	6238	Divers publicité	40 000,00	
	6248	Divers transports	10 000,00	
		CHAPITRE 011	100 000,00	0,00
FIN	023	Virement à la section d'investissement	-100 000,00	
		CHAPITRE 023	-100 000,00	0,00
		Total Section de fonctionnement	0,00	0,00
		SECTION D'INVESTISSEMENT		
	CHAPITRE - ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
FIN		Virement de la section de fonctionnement		-100 000,00
		CHAPITRE 021	0,00	-100 000,00
BAT	2132	Travaux	-100 000,00	
		CHAPITRE 21	-100 000,00	0,00
		Total Section d'investissement	-100 000,00	-100 000,00

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

3 Adoption des tarifs des séances cinématographiques à compter du 4 mai 2011

Arrivée de Madame Christine LANTZ SEGARD.

Monsieur Daniel FONTAINE rappelle les nouveaux tarifs 2011 pour que le cinéma puisse fonctionner.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER trouve le tarif des 10 tickets scolaires élevé.

Après examen et délibéré, à l'unanimité :

Délibère,

Article 1^{er} : Les tarifs du cinéma ARCEL, tels que joints en annexe, sont approuvés.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du département de l'Essonne.

4 Autorisation au Président de demander l'agrément auprès du Centre National du Cinéma et de l'image animée et la reprise de l'ensemble des contrats afférents à l'exploitation du cinéma ARCEL à compter du 4 mai 2011

Monsieur Daniel FONTAINE souligne que l'agrément auprès du Centre National du Cinéma étant nécessaire afin d'assurer la continuité de l'exploitation cinématographique, il convient d'autoriser le Président à en faire la demande et à se substituer aux précédents exploitants.

Monsieur Jean-François BAYLE s'interroge sur les termes « ERDF, GRDF » de la notice qui sont en fait « EDF, GDF ».

Après examen et délibéré, à l'unanimité :

Délibère :

Article 1^{er} : Monsieur le Président est autorisé à demander l'agrément auprès du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée pour l'exploitation du cinéma ARCEL à compter du 4 mai 2011.

Article 2 : La reprise des contrats conclus par la SARL ADCI dans le cadre de l'exploitation du cinéma ARCEL au nom de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne, est décidée.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du département de l'Essonne.

5 Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur Philippe BRUN rappelle que la loi de finances pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle et modifié en profondeur les règles d'affectation des ressources fiscales. Il est proposé au Conseil de la Communauté d'Agglomération de fixer les taux des impôts locaux.

Après examen et délibéré, à l'unanimité :

Délibère :

Article 1^{er} : Le taux de la cotisation foncière des entreprises est fixé à 23,79 %.

Article 2 : Le taux de taxe d'habitation est fixé à 8,17%.

Article 3 : Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties est fixé à 3,27%.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du département de l'Essonne.

6 Autorisation donnée au Président de procéder au placement de l'excédent de trésorerie auprès d'établissements bancaires

Monsieur Philippe BRUN demande d'autoriser le Président de procéder au placement de l'excédent de trésorerie auprès d'établissements bancaires conformément à la réglementation.

Après examen et délibéré, à l'unanimité :

Délibère,

Article 1^{er} : Le placement de l'excédent de Trésorerie de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne auprès d'établissements bancaires est décidé.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du département de l'Essonne.

7 Autorisation au Président de signer la convention constitutive du groupement d'intérêt public – Renouvellement Urbain des Quartiers Seine-Essonne.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER rappelle que le Groupement d'Intérêt Public – Renouvellement Urbain des Quartiers Seine-Essonne, a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique concertée de développement social urbain sur la commune de Corbeil-Essonnes et anime, à la demande de la ville, tout ou partie des dispositifs générés par le Plan de Cohésion Sociale.

La signature de la convention constitutive du GIP Seine-Essonne permettra de rendre opérationnel au 1^{er} juillet prochain cet établissement public industriel et commercial.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU demande à quoi correspond en euros l'engagement financier de 25 %.

Il est précisé que le budget est de 1 million d'euros par an et que le solde est partagé de la façon suivante : la moitié pour les bailleurs, 25 % pour la Communauté d'Agglomération et 25 % pour Corbeil-Essonnes.

Sur le plan du fonctionnement, un GIP s'assimile à un EPIC (Etablissement public, industriel et commercial).

Après examen et délibéré, à l'unanimité :

Délibère :

Article 1^{er} : La convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public - Renouvellement Urbain des Quartiers Seine-Essonne, jointe en annexe, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer ladite convention.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait au Coudray-Montceaux, le 28 avril 2011

Jean-Pierre BECHTER

The image shows a handwritten signature in black ink on the left, which overlaps with a circular official stamp on the right. The stamp is blue and contains the text 'Communauté d'Agglomération SEINE / ESSONNE' around the perimeter. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff, with a crown above it.

Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Communauté d'Agglomération Seine-Essonne
Rond-Point de la Demi-Lune ■ RN7 ■ BP 14 ■ 91830 Le Coudray-Montceaux
Tél. : 01 69 90 86 70 ■ Fax. : 01 69 90 86 79 ■ www.agglo-seinessonne.fr